



SNUipp 23

Le Préau

[ouvert à tous]



Trimestriel N°58 Avril 2007 Prix : 0,76€

SNUipp 23
542-MAISON DES
ASSOCIATIONS
23000 - GUERET
Tél : 05 55 41 04 81



DISPENSE DE TIMBRAGE GUERET CTC

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

DÉPOSÉ LE 03/04/07

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 23. Conformément à la loi du 6/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 23, 542, Maison des Associations et des Syndicats, 23000 - Guéret.

fax : 05 55 41 83 94
email : snu23@snuipp.fr

Spécial 1er mouvement

Voir pages centrales en couleur

Rappel

Journée d'info syndicale

Mercredi 18 avril 2007

de 9h à 17h à la salle de la mairie de Guéret
en présence de **Pascale PIZZATO**
Secrétaire Générale du SNUipp

Courrier administratif : Vous pouvez vous référer au modèle paru dans « Le Préau » n°57 supplément 6 du 22 mars 2007 et téléchargeable sur le site du SNUipp23.

Attention au délai : Renvoyez la lettre le plus tôt possible (dès maintenant !) pour éviter les problèmes d'organisation.

SOMMAIRE

<i>Rappel RIS + mouvement</i>	<i>p 1</i>
<i>Organisation</i>	<i>p 2</i>
<i>Édito</i>	<i>p 3</i>
<i>Publicité</i>	<i>p 4</i>
<i>CAPD du 22 mars</i>	<i>p 5-6</i>
Spécial mouvement	p 7 à 12
<i>EPEP</i>	<i>p 13-14</i>
<i>Syndicalisation</i>	<i>p 15</i>
<i>Communiqué direction</i>	<i>p 16</i>
<i>Communiqué vocabulaire</i>	<i>p 17</i>
<i>Brèves</i>	<i>p 18</i>

Rédacteur en chef :
Alain FAVIÈRE
21 Chignaroche 23000 ANZÈME
Tél : 05.55.52.63.31
Directeur de la Publication :
???
Commission Paritaire : 1009 S 07024
ISSN : 1246-3051
Imprimé par nos soins

Pour le maintien et le développement d'un grand Service Public et Laïc d'Éducation Nationale

Messagerie : snu23@snuipp.fr
Site : <http://23.snuipp.fr>

Où nous joindre?

SECTION

Lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h. : 05 55 41 04 81

BUREAU

Secrétaire départemental :

Alain FAVIÈRE : 05 55 52 63 31

Secrétaires départementaux adjoints :

Fabrice COUEGNAS : 06 74 19 39 72

Georges GUËTRE : 05 55 62 13 28

Michel LARIGAUDERIE : 06 83 21 69 81

Trésorière :

Simone LEMAIGRE : 05 55 52 87 41

Trésorière adjointe :

Cécile JAUNEREAU : 06 77 55 77 17

Membres du bureau :

Christine DUPUY : 06 73 18 53 33

Sandrine GORGEON : 06 70 60 80 15

Christophe RUBY : 06 87 26 47 44

Représentants du SNUipp dans les organismes paritaires

CAPD : Alain FAVIÈRE, Frédérique BOUCHY, Michel LARIGAUDERIE, Sandrine GORGEON, Fabrice COUEGNAS, Cécile JAUNEREAU, Sébastien DUPONT, Éliane SCHNEIDER

CTPD : Alain FAVIÈRE, Georges GUËTRE, Michel LARIGAUDERIE, Fabrice COUEGNAS

CDEN : Michel LARIGAUDERIE, Georges GUËTRE, Alain FAVIÈRE, Fabrice COUEGNAS

CTPA : Alain FAVIÈRE

CDAS, CAAS : Alain FAVIÈRE

CAPA : Georges GUËTRE

CORRESPONDANTS DE SECTEURS

St Vaury :
Alain FAVIÈRE
05 55 52 63 31

Guéret ville :
Françoise CHATENET : 05 55 52 00 43
Cathy JEAN : 05 55 41 04 39
Guéret rural : Suzanne MAISONNEUVE 05 55 80 05 27

Bonnat, Châtelus :
Patrick POLLI
05 55 80 78 39

Dun le Palestel :
Céline BUTTE
05 55 89 29 14

La Souterraine :
Stéphane PICOUT
05 55 63 28 96

Grand Bourg, Bénévent
Stéphane MAISONNEUVE
05 55 80 41 21

Bourganeuf, Pontarion :
Christophe RUBY
06 87 26 47 44

Royère, Gentioux :
Marie-Claire DRUT
05 55 67 97 18

Felletin, Crocq, La Courtine
Jean-Luc ROUBY : 05 55 66 41 27
Fabrice COUEGNAS : 06 74 19 39 72

Boussac :
Roland MARCEAU
05 55 82 03 66
Sandrine GORGEON
06 70 60 80 15

Ahun, Chénérailles,
Jarnages :

Evaux, Chambon :
Michel ROBERT
05 55 82 81 29

Bellegarde, Auzances
Eliane SCHNEIDER:
05 55 67 17 57

Aubusson, St Sulpice
les Champs
Frédérique BOUCHY
05 55 67 48 63

IUFM - Début de carrière : Christophe RUBY : 06 87 26 47 44 ; Fabrice COUEGNAS : 06 74 19 39 72

ASH : Alain FAVIÈRE : 05 55 52 63 31

Retraités : Maurice BOUDARD : 05 55 82 18 23 ; Hélène GIRAUD : 05 55 66 23 95 ; Robert JEAN : 05 55 52 10 69



LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Au service de tous les personnels de l'éducation nationale

- ✓ Une Offre claire et sans surprise
- ✓ Des crédits, des assurances et des services bancaires spécifiques
- ✓ Un personnel compétent qui vous conseille dans votre Caisse, par courriel ou par téléphone
- ✓ Une éthique mutualiste authentique

Caisse de Crédit Mutuel Enseignant de Limoges

Le Colisée
13 place Jourdan
87000 Limoges

Tel. 05 55 10 09 78 - Fax. 05 55 49 14 97
e-mail : 3655000@cmlaco.creditmutuel.fr

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

Compte rendu de la CAPD du 22 mars 2007

Candidats aux stages de préparation au CAPA-SH année scolaire 2007-2008

Sur les 6 candidats, 5 sont retenus (une candidate n'est pas retenue car la commission d'entretien n'a pas noté un engagement assez réfléchi).

Sabine Mandaglio option A (Suresnes)

Sophie Chaulet option D (Limoges)

Guillaume Clavé option D (Limoges)

Carine Jacob option D (Limoges)

Sébastien Berthon option F (Limoges)

Vote : abstention : 4 (SNUipp) ; pour : 6 (UNSA + administration)

Liste d'aptitude de directeurs à 2 classes et plus; année 2007

Candidats ayant passé l'entretien:

Cédric Bielarz, Frédérique Bouchy, Michèle Bourrat, Antoine Broch, Karine Broch, Sylvine Busière, Fabrice Couégnas, Sophie Cristina, Germain Durand, Corinne Giraud, Lydie Lyraud, Souad Moinaux, Christophe Ruby, Anne Saderne, Monique Simonet (deux candidates ne sont pas retenues : une absente à l'entretien, l'autre a obtenu un avis défavorable)

Candidats dispensés d'entretien (ayant assuré les fonctions de directeurs de 2 classes et plus en 2006/2007):

Amandine Auclerc, Lionel Bonjean, Emilie Chillou, Nadège Criton, Nathalie Dos Santos, Delphine Giraud, Cécile Kerdelhue, Marie-Chantal Lecluse, Patrice Mahaut, Didier Marec, Luc Marques, Dominique Pavard, Frédéric Vergnier

Réinscriptions de droit

Corinne Améaume, Audrey Blé-Bichaud, Marylin Bonnefond, Myriam Brun, Emilie Chastagner, Nicolas Delord, Sophie Forestier (Raynaud), Corine Labrune, Sabine Lelong, Sandra Pumain, Magali Grancoin, Gilles Dessagnes, Michel Laroche, Catherine Paquet-Tournier, Brigitte Prudent, Marie-José Remont, Jean-François Villedaney.

Fabrice Couégnas demande que Simon Vedrenne puisse être ajouté à la liste des directeurs dispensés d'entretien car il va avoir fait fonction de directeur pratiquement toute l'année scolaire. L'IA reconnaît que c'est une situation qui mérite d'être étudiée, va vérifier et donnera sa décision très prochainement (en tout cas avant le mouvement).

Alain Favière rappelle la position du SNUipp qui est opposé au principe de la liste d'aptitude.

Vote : contre: 4 (SNUipp) ; pour : 6 (UNSA + administration)

Préparation du mouvement 2007

2 nominations à titre définitif sur postes antérieurement vacants :

Desgirauds Audrey (CU Lavauf Franche), Gallar Sophie (CU Nouzerines)

Modification du barème : Les bonifications pour séparation de conjoints et pour exercice dans l' AIS sont supprimées. En cas d'égalité de barème, les ex-aequo seront départagés par l'âge.

Alain Favière regrette que les propositions du SNUipp (suppression de la note du barème, pas de postes à profil, retour des postes réservés pour les PE2 sortants) n'aient pas été retenues.

Vote : contre: 4 (SNUipp) ; abs. : 1 (UNSA) ; pour : 5 (administration)

Concours PE :

Sont admis : Decarpenterie Jean-Paul, Menant Agnès, Jonard Agnès, Menot Annie, Paul Christine

Permutations :

Sortants :

Akkus Geneviève 03, Le Goux Véronique 03, Balestrat Sandrine 16, Broch Antoine 16, Broch Karine 16, Pigeat Olivier 16, Mitteau Caroline 18, Dos Santos Nathalie 19, Bouchet Stéphanie 19, Chastagner Emilie 19, Mossler Christine 19, Breuil Nathalie 24, Lavoix Marielle 24, Latry Mélanie 33, Albert Christelle 34, Polet Céline 45, Paulin Sandrine 63, Ackermann Raphaël 78, Lefèvre Marc 86, Thuillier Stéphanie 86, Vénitus Anne-Estelle 86, Venet Christelle 93

Entrants :

Pilaert Marylène 63, Buysschaert Christine 83, Borel de la Rivière 13, Charpentier Evelyne 78, Esprimont Magali 48, Georges Sandra 94, Grégori Sadrin Claude-Dominique 13, Muller Sonie 67, Lannet Marie-Line 16, Le Forestier-Clément Myrtille 80, Pinaud Pierre-Sylvain 36, Saint-Pée Frédérique 78, Sampieri Jean 77, Vidal-Miserey Caroline 13

Questions diverses :

L'IA signale qu'une psychologue scolaire a annoncé son départ pour le 1^{er} avril. Michel Larigauderie demande s'il s'agit d'une disponibilité ou d'une démission, la première solution lui semblant la meilleure pour l'avenir. Pas de réponse.

CNED : Michel Larigauderie indique que l'Académie ne dispose que de 11 postes de réadaptation alors que cette année, il y a 27 demandes dont 14 en Creuse. Il propose que la Creuse fasse une demande de postes CNED au ministère, la gestion de ces postes devenant bientôt départementale. L'IA refuse.

Michel Larigauderie ne comprend pas le manque de soutien de l'administration envers une collègue dont l'ATSEM a eu une attitude plus que répréhensible à l'école. Finalement, l'ATSEM garde son poste à l'école et c'est l'enseignante qui va devoir quitter son poste. L'IA répond qu'elle ne peut rien faire car seul l'employeur (le Maire) est maître de la gestion de ses employés.

Temps partiel : Alain Favière demande que l'ensemble des possibilités de temps partiel soient offertes en Creuse (actuellement, il manque le 80% non annualisé et le 62,5%). L'IA refuse.

Situation de crise : Alain Favière demande qu'une information soit donnée aux collègues sur les aides immédiates possibles pour faire face à une situation de crise (décès d'un élève...). L'IA accepte. Elle indique que Mme Janel et Mme Lasseur gèrent cela et qu'une équipe est formée pour ces situations.

De plus, l'IA indique qu'un numéro d'urgence a été mis en place pour les enseignants quand, en cas d'urgence, ils n'arrivent à joindre ni l'IEN ni l'IA.

Formation continue : Fabrice Couégnas soulève le cas d'enseignants retenus par la CAPD à un stage académique et qui ont appris 2 jours avant le stage (parce qu'ils ont pris l'initiative de téléphoner !) qu'ils n'étaient plus retenus. M. Ballarin (IEN chargé de la formation continue) va se renseigner.

Les représentants SNUipp à la CAPD :

Alain Favière, Sandrine Gorgeon, Michel Larigauderie, Fabrice Couégnas, Cécile Jaunereau

spécial mouvement



A - Compte-rendu du "groupe de travail" du jeudi 22 mars 2007

1) Suppression des points de bonification pour rapprochement de conjoint

Le SNUipp s'était prononcé pour une simplification générale du barème. En effet, plus celui-ci est complexe, moins les collègues peuvent se l'approprier.

Ce premier point a été accepté. Il faut dire qu'il simplifiera aussi le travail des services.

2) Suppression des points de bonification pour années passées dans l'ASH

Idem premier point.

De plus, cela ne concernait pratiquement personne (une personne pour un point l'an passé !)

3) Suppression de la note dans le barème

Nous nous sommes heurtés à un mur. L'IA refuse absolument de supprimer la note, même si cela se fait dans un nombre croissant de départements. Tout dialogue est impossible sur ce sujet. Tous les arguments que nous pouvons avancer sont considérés comme nuls.

Nous remettons la question sur le tapis l'an prochain.

4) Postes à profil

Contrairement aux autres postes, le principe de demande de participation au mouvement est maintenu pour les postes à profil ! L'IA le justifie par la nécessité d'organiser les entretiens.

Pour la majorité de ces postes, l'entretien nous apparaît inutile : en effet, la demande de ces postes dépend déjà de l'obtention d'un diplôme qualifiant (CAPSAIS/CAPA-SH, CAFIMF/CAFIPEMF) et le choix devrait simplement se faire au barème.

Refus catégorique de l'IA.

5) Mouvement protégé pour les PE2

Le SNUipp a demandé le retour au système mis en place en 2004 et 2005 et qui donnait satisfaction (réserver des postes après le premier mouvement afin de ne pas pénaliser les titulaires). Réponse négative sous prétexte qu'il y a trop de PE2 (ou pas assez de postes...), ce qui nous paraît inexact. Nous pensons plutôt que cela donnerait trop de travail à l'administration. Dommage pour les jeunes !

Commentaire général

Est-ce cela le dialogue social???

B- Note sur les postes de titulaires-remplaçants

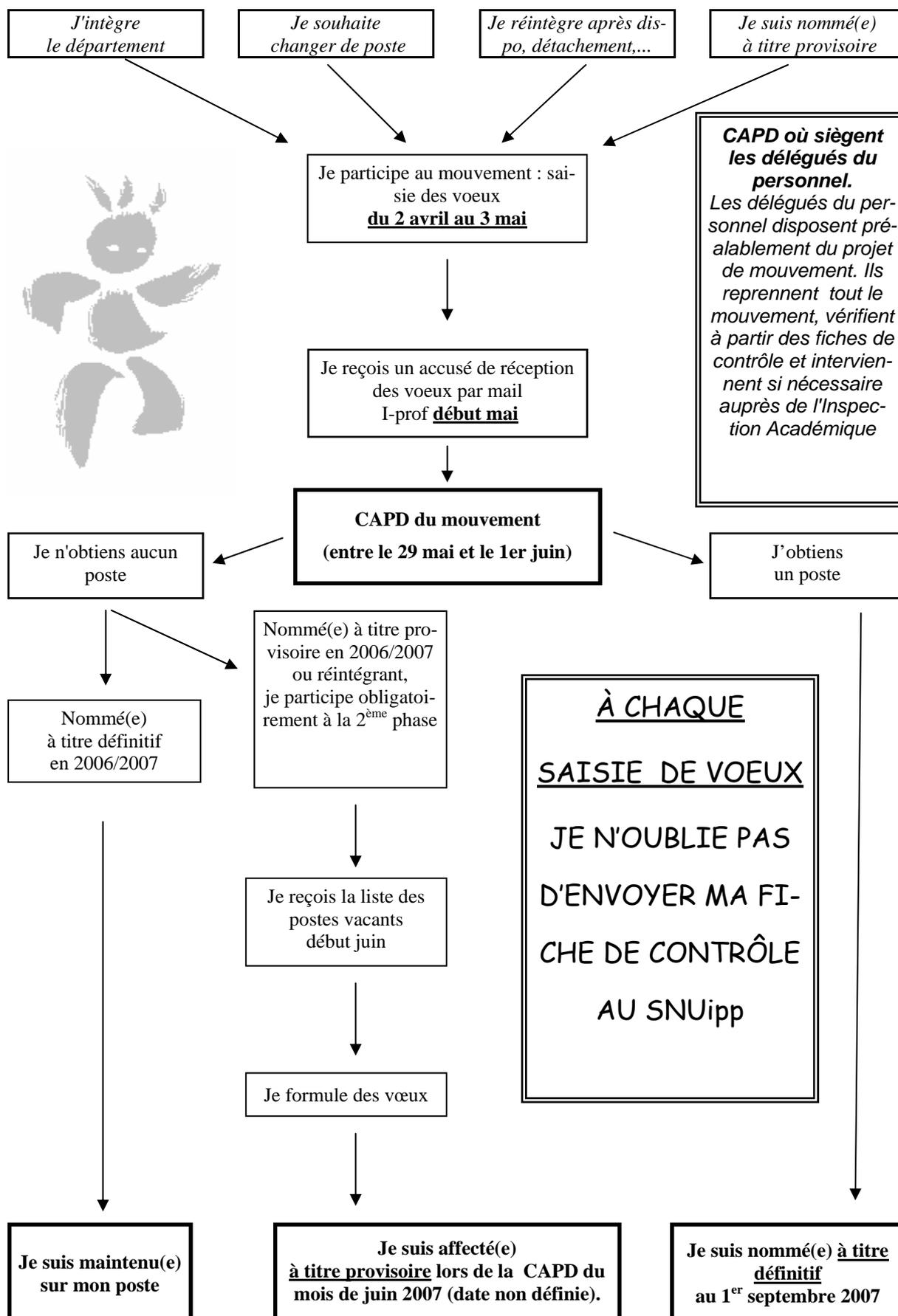
L'IA, dans sa circulaire, rappelle à tous les devoirs incombant aux BM. Elle « oublie » de parler de leurs droits, notamment celui d'une ISSR adaptée aux frais réellement engagés. Rappelons que cette indemnité a baissé de **43%** cette année !

C- Education prioritaire

La participation à toutes les actions et toutes les réunions implique-t-elle des ordres de mission avec état de frais de déplacement ? A élucider.

Les délégués du personnel SNUipp

Mouvement : Comment ça marche en un clin d'œil...





MOUVEMENT

Fiche de vœux

A renvoyer à : SNUipp 23
542, Maison des Associations
Braconne 23000 GUERET

<u>Coordonnées</u>	<u>Barème</u>	<i>Réservé SNU</i>
NOM, Prénom :	AGS au 01/09/06 (A: M: J:)	<input type="text"/>
Poste actuel :	Note (au 31/03/07) :	
Nature (Adjoint, directeur, CAPSAIS, etc.) :	Date de la dernière inspection :	<input type="text"/>
Adresse :	Note corrigée :	<input type="text"/>
Tél :	Enfants à charge :	<input type="text"/>
Adresse personnelle :	Bonification pour fermeture de poste :	<input type="text"/>
Tél :	TOTAL :	<input type="text"/>

Rang	Vœux (école et fonction)	Rang	Vœux (école et fonction)
1		26	
2		27	
3		28	
4		29	
5		30	
6		31	
7		32	
8		33	
9		34	
10		35	
11		36	
12		37	
13		38	
14		39	
15		40	
16		41	
17		42	
18		43	
19		44	
20		45	
21		46	
22		47	
23		48	
24		49	
25		50	

Rang	Vœux (école et fonction)	Rang	Vœux (école et fonction)
51		76	
52		77	
53		78	
54		79	
55		80	
56		81	
57		82	
58		83	
59		84	
60		55	
61		66	
62		77	
63		88	
64		89	
65		90	
66		91	
67		92	
68		93	
69		94	
70		95	
71		96	
72		97	
73		98	
74		99	
75			



Les délégués du personnels SNUipp que vous avez élus pour vous représenter à la CAPD.

Spécial "Mouvement"

Besoin de changer, envie de se rapprocher, première affectation, espoirs, souhaits... caractérisent le mouvement.

Ce moment important vécu chaque année par beaucoup d'entre nous mérite d'être traité avec sérieux.

Les élus du SNUipp à la CAPD, ainsi que la section départementale, se tiennent à votre service pour vous aider, vous renseigner et vous guider dans votre demande de mouvement. **N'hésitez pas à nous contacter.**

CALENDRIER

Saisie des vœux sur I-Prof : **du lundi 2 avril au jeudi 3 mai à minuit**

Nous avons demandé l'an passé que la saisie se termine le 2 mai, jour de classe, plutôt qu'un jour férié, pour permettre aux indécis d'être moins isolés et à ceux qui n'ont pas d'ordinateur personnel d'utiliser plus facilement celui de l'école. Ceci a été accordé cette année. Merci le SNUipp !

CAPD : **entre le 29 mai et le 1er juin**

Résultats par mail dès la fin de la réunion

MODALITÉS

Classez vos vœux selon vos préférences, sans tenir compte des bruits et rumeurs...

Transmettez-nous la fiche récapitulative :

1) Par la poste, à l'adresse suivante :

SNUipp 23 : 542, Maison des Associations; immeuble de Braconne ; 23000 - GUÉRET

2) Par fax : **05 55 41 83 94**

3) Par e-mail : **snu23@snuipp.fr**

BARÈME

(hors postes à profil)

A + N + B

A	N	B1	B2
Ancienneté Générale des Services au 01/09/06	Note d'inspection au 31/03/07	Bonification d'1 point par enfant à charge de moins de 20 ans ou handicapé Maximum 3 points	Bonification pour fermeture de poste s'il n'y a pas de priorité d'affectation 5 points

Remarques:

- **En cas de fermeture de poste dans une école :**

1) S'il y a un adjoint volontaire, c'est lui qui participe au mouvement.

2) Sinon, c'est le dernier nommé dans l'école, à l'exclusion du directeur.

- **Congés :**

1) Les maîtres en congé de longue durée conservent leur poste pendant la durée du congé à plein traitement.

2) Les maîtres en congé parental conservent leur poste pendant toute la durée de ce congé.

Ils peuvent participer au mouvement sous réserve du dépôt d'une demande de réintégration à compter de la rentrée scolaire.

- **Enfants à charge :**

N'oubliez pas de signaler les naissances à l'IA. Tous les ans, certains collègues perdent 1 pt pour n'avoir pas fait cette démarche en temps voulu !



Allo !!!
Le SNUipp ???

QUESTIONS	RÉPONSES
Quelle différence y a-t-il entre un poste vacant et un poste susceptible d'être vacant ?	Les postes vacants sont ceux libérés par les départs à la retraite, les décès, les permutations, les disponibilités..., ceux occupés à titre provisoire cette année et les ouvertures de la carte scolaire. Tous les autres postes sont susceptibles d'être vacants. Demandez tous les postes qui vous intéressent, qu'ils soient vacants ou non.
Combien de postes puis-je demander ?	La saisie informatique autorise 99 vœux.
Je travaille à mi-temps, y a-t-il des restrictions particulières ?	Vous ne pouvez pas demander un poste de brigade mobile. Vous pouvez demander un poste de direction mais vous devez vous engager à assumer l'intégralité des charges liées à cette fonction.
Mon poste fait l'objet d'une fermeture de carte scolaire. Quel avantage cela me donne-t-il ?	Vous avez une priorité absolue sur tout poste de même nature à condition de demander tous les postes vacants ou non par ordre d'éloignement. Vous bénéficiez d'une bonification de 5 points dans tous les autres cas.
Quand j'aurai saisi mes vœux, vais-je recevoir un accusé de réception comprenant la liste de mes vœux ?	Oui, quelques jours après la fermeture du serveur dans la messagerie i-prof.
Je constate une anomalie sur la fiche récapitulative de mes vœux. Que puis-je faire ?	Faites immédiatement une demande de correction à l'IA. (Pensez à envoyer un double au SNUipp.)
Je ne suis pas titulaire du CAPA-SH. Puis-je demander un poste spécialisé ?	Non. Pas au 1er mouvement.
Je ne suis pas titulaire du CAFIPEMF. Puis-je demander un poste de maître-formateur ?	Cependant, juste après les résultats du 1er mouvement, il y a parution de tous ces postes spécifiques restés vacants après le 1er mouvement. Chacun, titulaire ou non d'un poste, peut alors les solliciter pour une affectation provisoire d'un an tout en restant titulaire de son poste initial (mise en situation d'un an).
Je ne suis pas inscrit sur la liste d'aptitude à la direction d'écoles à 2 classes et plus. Puis-je demander un de ces postes ?	Ensuite, tous ces postes sont accessibles sans condition de diplôme au 2e mouvement.

**D'autres questions ?
Besoin d'aide ou d'infos ?
Un seul numéro : 05.55.41.04.81 !**

Et n'oubliez pas de nous retourner votre fiche de contrôle (pages 9 et 10).



Danger EPEP : Lettre envoyée aux élus

Madame, Monsieur le Maire,

L'article 86 de la loi sur les libertés et les responsabilités locales d'août 2004 autorise l'expérimentation d'Etablissements Publics d'Enseignement Primaire (EPEP).

Cet amendement a été introduit en recourant à l'article 49-3. Il n'avait été l'objet d'aucun débat avec les parlementaires, pas plus qu'avec les organisations syndicales, les associations des parents, les organisations d'élus.

Plus de deux ans après, toujours sans réelles discussions, le ministère prévoit de publier le décret d'application. La méthode et le contenu du projet ministériel sont unanimement contestés par l'ensemble des organisations représentatives des personnels et des usagers de l'Education Nationale. A titre d'exemple, le projet de texte qui a fait l'objet de 41 voix contre et d'une seule voix pour au Conseil Supérieur de l'Education. Au Conseil Territorial de l'Education Nationale, où siègent des représentants des collectivités territoriales, il a fait l'objet de très nombreuses critiques et réserves.

En effet, donner aux écoles primaires un statut d'établissement public autonome suppose un transfert de compétences des municipalités vers l'établissement créé, ce qui ne serait pas sans conséquence sur le lien écoles/communes auquel nous sommes tous attachés.

On peut également s'inquiéter sur les **conséquences d'un tel projet en terme de carte scolaire et de fermetures de classes ou d'écoles en milieu rural**, notamment si les regroupements et fusions d'écoles devaient être étendus voire généralisés.

Toutes possibilités de retour en arrière, à l'issue ou au cours de l'expérimentation paraissent peu probables ou pour le moins difficiles à mettre en œuvre. En effet, les créations d'EPEP en milieu rural présupposent une forme de coopération intercommunale.

En ville, elles nécessitent une réorganisation importante des services scolaires municipaux.

Par ailleurs, une dissolution éventuelle des établissements créés poserait de nombreux problèmes, concernant notamment les personnels recrutés, les partenariats contractualisés, la prise en charge des compétences transférées, etc.

Une décision qui ouvre la porte à un bouleversement important du statut des écoles, du fonctionnement de l'école primaire et des relations parents/élus/enseignants ne peut être prise sans tenir compte de l'avis de tous : élus, parents, enseignants.

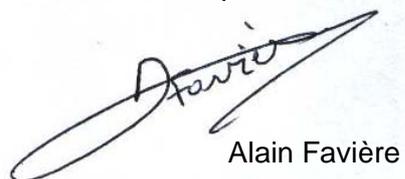
C'est pourquoi nous demandons au Premier Ministre ainsi qu'au Ministre de l'Education, de retirer le projet de décret.

Nous vous demandons d'intervenir dans ce sens.

Dans le même esprit, nous vous demandons de ne pas engager d'expérimentation.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations.

Le secrétaire départemental du SNUipp

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Favière', is written over a light blue rectangular stamp.

Alain Favière

Bulletin d'adhésion

Je me syndique au SNUipp 23 afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du Service Public et Laïque d'Education Nationale, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, au sein de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU).

Le SNUipp 23 pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNUipp 23 de me communiquer toutes les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des Commissions Paritaires, et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp 23.

NOM :	Prénom :
Date de naissance :	
Adresse personnelle :	
Téléphone :	Mobile :
Adresse e-mail :	
École :	
Adresse :	
Téléphone :	
Corps :	Fonction :
Echelon :	Cotisation :
<u>Mode de paiement :</u>	
Chèque joint : <input type="checkbox"/>	
Banque :	Compte :
Date :	Signature :

BARÈME DES COTISATIONS

0,287 Euros par point d'indice

Echelon	Instituteurs					P.E.					PEGC			
	Adjoint	Chargé d'école	Dir. 2 à 4 cl	Dir. 5 à 9 cl Spéc.	Dir. 10 cl et + IMF	Adjoint	Chargé d'école	Dir. 2 à 4 cl	Dir. 5 à 9 cl	Dir. 10 cl et +	Hors classe	Classe normale	Hors classe	Classe except.
11	148	149	152	156	159	189	189	193	197	200		155		
10	134	135	139	143	146	175	176	180	184	187		146		
9	126	127	131	135	138	162	163	167	171	174		138		
8	120	121	125	129	132	152	153	157	161	164		131		
7	114	115	119	123	126	142	143	146	150	153	224	124		
6						134	135	138	142	145	212	119	189	
5						126	127	130	134	137	199		175	224
4						119	120	124	128	131	184		154	212
3						113	114	118	122	125	172		146	199
2											160		138	190
1											142		131	175

Elève professeur d'école 1ère année : **32 €**

Elève PE 2e année ou Liste Complémentaire : **78 €**

Mi-temps : cotisation divisée par 2 (mini : **78 €**) Non imposable avant abattement (fournir une attestation) : **78 €**

Disponibilité : **78 €**

Aide-éducateur et Assistant d'éducation : **50 €**

EVS : **15€**

Retraités : pension nette <1500 €: **87 €** pension comprise entre 1500 et 1700 €: **103 €** pension >1700 €: **119 €**

Directeur d'établissement spécialisé, école annexe, école d'application, CMPP, SES-SEGPA : cotisation instit ou PE + **16 €**

Directeur d'EREA/ERDP : cotisation instit ou PE + **37 €**

IMPORTANT : La cotisation syndicale est déductible, à hauteur de **66%** du montant des impôts.

L'attestation sera délivrée en temps utile.

Communiqué de presse : direction



CALCUL MENTEUR



Contrairement à ce que laisse croire le Ministre, les enseignants ne bénéficieront pas d'un traitement de faveur en matière salariale. La déception sera forte : les 280 000 enseignants des écoles maternelles et élémentaires ne bénéficient d'**aucune** amélioration salariale ou d'**aucune** possibilité supplémentaire de promotion.

La seule mesure, une augmentation de 15 € par mois, concerne l'indemnité de direction. Le Ministre cherche sans doute à répondre aux directeurs et directrices d'école qui poursuivent la grève administrative. Il reconnaît ainsi le bien fondé de leurs revendications et de leur action. Les sanctions financières dont ils sont victimes sont d'autant plus injustes. Le SNUipp demande leur abandon immédiat.

Pour autant, il ne répond toujours pas à la demande de temps supplémentaire pour assurer les multiples tâches liées à la direction et au fonctionnement de l'école. Il laisse sans réponse la nécessité de l'aide administrative : les 30 000 EVS recrutés en cours d'année verront leurs contrats s'achever en juin 2007 et aucune décision n'est prévue pour la rentrée 2007.

Les mesures annoncées que le ministère lie aux 5 000 suppressions de postes ne permettent pas de rétablir le pouvoir d'achat des enseignants qui a baissé de 5% depuis 2000 et de débloquer les carrières. Une fois de plus, le Ministre cherche à tromper l'opinion et les enseignants sur ce qu'il fait pour l'école et les enseignants.

Le SNUipp appelle les enseignants des écoles à participer aux initiatives qui se déroulent dans le cadre de la semaine d'action du 19 au 25 mars.



Paris, le 14 mars 2007

Au primaire, impossible de séparer la direction du fonctionnement de l'école. Ce sont des déterminants contribuant à la réussite des élèves.

Communiqué de presse : vocabulaire

LE MINISTRE REINVENTE L'EAU CHAUDE !

Après la lecture, la grammaire, le calcul, le Ministre découvre le « vocabulaire » ! Toujours avec la même vision réductrice du métier d'enseignant et la même conception simpliste des apprentissages. Comme M. Jourdain découvrait qu'il faisait de la prose, Monsieur de Robien découvre que le vocabulaire nécessite un travail « spécifique », que son apprentissage doit être « méthodique » et « progressif » !

Le Ministre ignore-t-il que les programmes de 2002 comportent un chapitre intitulé : *structurer et augmenter le vocabulaire disponible* ?

C'est d'abord de formation et de temps pour mieux organiser les ateliers de travail en groupe, que l'école a besoin pour que les élèves progressent. Ce ne sont pas avec des leçons de mots que l'on permettra à l'école de réduire les inégalités des élèves.

Le Ministre envisage de modifier les programmes de l'école élémentaire et maternelle. Les dernières modifications de programme ont toujours fait l'objet de large consultation avec les formateurs et les professionnels qui les mettent en œuvre.

Le vocabulaire des CHEFS

*Alors que l'humain normal emploie
courageusement une centaine de mots
dans son vocabulaire ...
Le chef n'en utilise qu'une vingtaine.
Les voici:*

Yaka	Yreska
Yavéka	Yapuka
Yoraka	Yfodra
Yfalé	Savapa
Yenapas	Sétépassa
Yzonka	Sépabo
Yavekapa,	Sépabon
Yzavekapa	Sessafote
Yfokon	Sépamafote
Yfoleuferfer	Sékomssa (pissétou)
Yakapa	Séalouadumarché.

Le SNUipp demande au Ministre de suspendre les modifications envisagées.

Comment peut-on, à la veille d'échéance électorale, modifier des textes aussi importants pour l'exercice du métier d'enseignant ?

Face à ces mesures dérisoires, c'est d'une autre politique dont l'école a besoin en matière de moyens et de formation.

Paris, le 14 mars 2007



Brèves

HORS-CLASSE

Le contingent de promotion sera cette année de 4 (inchangé).

Nous rappelons notre opposition au principe élitiste de la hors-classe que nous souhaitons voir transformée en 12e échelon accessible à **tous**.

Néanmoins, il faudrait a minima que les contingents soient au moins les mêmes que dans le second degré (environ 15% contre 1,5 dans le primaire !)

EVS

Une journée spéciale "EVS" a eu lieu à Paris le 21 mars, regroupant près de 80 sections. Annie CA-VAILLE et Tom WILLIG représentaient la Creuse. Un compte-rendu paraîtra dans un prochain "Préau".

Par ailleurs, à la demande générale, nous avons décidé de réunir tous les EVS du département avant la fin de leur contrat (sans doute en mai ou juin).

Journée d'info syndicale

Rappel : La participation est de droit. Vous n'avez donc pas à attendre de réponse de l'IEN. Aucun enseignant ne saurait être privé de son droit d'assister à la journée d'information syndicale. Contactez-nous en cas de problème.

Calendrier

L'inspection académique a enfin précisé que la journée du **mercredi 3 mai** n'était pas un jour de classe.

Tout vient à point...

Agenda

11 avril : groupe d'expert au rectorat pour l'affectation en réadaptation ou réemploi. Si vous êtes concerné, contactez la section.

16 avril : CAPD consacrée aux promotions dans la hors-classe et aux postes à profil, ainsi qu'aux demandes de réintégration, disponibilité, temps partiel. Pour les demandes, n'oubliez pas de nous envoyer le double de votre lettre accompagné des éventuelles pièces justificatives.

Lu au BO n°10 du 08/03/07

ENCART : mise en oeuvre du socle commun de connaissances et de compétences : l'enseignement du calcul

Protection du fonctionnaire : harcèlement moral au travail

Lu au BO n°11 du 15/03/07

Avantages en nature : Évaluation de l'avantage en nature logement en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale (CSG et CRDS), de l'assujettissement à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) et au régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) à compter du 1er janvier 2007

Partenariat : Convention-cadre entre le MENESR et la Fédération française des échec

Activités éducatives : Prix de l'Académie des sciences "La main à la pâte"



Nous n'entrerons pas
dans l'avenir à reculons.
(même les écrevisses ont renoncé)